

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 V.49 Vœu pour des mesures alternatives aux groupes énergétiques électrogènes dans l'espace public parisien

Le Conseil de Paris,

Considérant les objectifs de Développement durable des Nations Unies dédiés notamment à la préservation de la santé et du bien-être et à l'accès à une énergie propre et à un coût abordable ;

Considérant les objectifs Climat fixés par l'Union européenne qui prévoient la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'augmentation de la production des énergies renouvelables ;

Considérant les objectifs climatiques de la France à l'horizon 2030 qui prévoient la production et la consommation d'une électricité sans carbone ;

Considérant le soutien annoncé par le Président de la République au développement des énergies renouvelables, de 5 milliards actuellement, à 7 à 8 milliards d'euros par an ;

Considérant l'engagement de la mairie de Paris, inscrit au plan climat de la ville de Paris, de réduire la pollution sur les chantiers et les groupes électrogènes ;

Considérant la fiche action de l'économie circulaire et culturelle intégrant la feuille de route de l'économie sociale et solidaire et la charte événementielle de la ville de Paris ;

Considérant la signature du Pacte métropolitain d'innovation du Grand Paris le 19 janvier 2017 articulé autour de la lutte contre les nuisances sonores et la mise en œuvre de la transition énergétique ;

Considérant que de nombreux professionnel·l-es de l'audiovisuel s'investissent pleinement pour le climat, comme le montrent « l'appel de 200 personnalités du cinéma pour sauver la planète », publié le 3 septembre 2018, et l'action du collectif Ecoprod, qui met à disposition des outils gratuits afin de réduire l'empreinte écologique des tournages ;

Considérant les conclusions du Forum de Vancouver dans le cadre du VIFF (Vancouver International Film Centre) sur les productions durables des 5 et 6 octobre 2018 dans le monde de l'industrie cinématographique qui reconnaissant que « malgré les mesures mises en place, les plateaux de tournage

demeurent une importante source de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre. Le transport des équipes et des équipements ainsi que l'utilisation de génératrices sont responsables d'une grande partie des émissions de CO2 de l'industrie » ;

Considérant le nombre important d'évènements et de tournages sur l'espace public parisien qui impliquent l'utilisation fréquente de groupes énergétiques électrogènes.

Sur proposition de Jacques Boutault, Sandrine Mées et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- La ville de Paris communique sur les incitations mises en place par les sociétés de production et d'évènements afin que les Parisien.ne.s aient l'application effective d'un droit à un environnement sain ;
- Les acteurs concernés soient fortement incités à promouvoir ou utiliser des alternatives aux groupes électrogènes, notamment en ayant recours aux branchements électriques d'EDF, afin que cela génère moins de bruit et de pollution atmosphérique pour les Parisien.ne.s ;
- La ville de Paris continue de travailler avec Enedis pour que la puissance énergétique nécessaire soit fournie aux sociétés de production et aux organisateurs d'évènements pour garantir le bon déroulement des tournages.